



**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

N réf : 2012/82 – Le 20 juin 2012

Compte rendu réunion technique du groupe de travail

« Chèvres des Gorges de l'Ardèche »

30 mai 2012 à Saint-Remèze

Aiguèze

Bidon

Gras

Issirac

Labastide-de-Virac

Lagorce

Larnas

Le Garn

Orgnac L'Aven

Saint-Just-d'Ardèche

Saint-Marcel-d'Ardèche

Saint-Martin-d'Ardèche

Saint-Remèze

Salavas

Vagnas

Vallon-Pont-d'Arc

Personnes Présentes :

Yolande VIGNAL (Maire de Le Garn)
Rachel PELTIER (élue SGGA / Orgnac l'Aven)
Gilles FAURE (élu SGGA / Vallon Pont d'Arc)
Bernard PUGEAT (élu SGGA / Bidon)
Michel MURE (Conseil Scientifique RNNGA / CORA)
Michel CHENIVESSE (Société de Chasse d'Aiguèze)
André JACQUIN (ACCA St-Remèze)
René MAURIN (ACCA Vallon Pont d'Arc)
Claude MIALON (ACCA Vallon Pont d'Arc)
Alain LIGNIER (Fédération Départementale de Chasse 07)
Alain CHAZOT (Fédération Départementale de Chasse 07)
Raymond TERNAT (Fédération Départementale de Chasse 30)
Gilbert DOUMERGUE (ONCFS 30)
Françoise GONNET TABARDEL (Directrice SGGA)
Denis DOUBLET (Conservateur RNNGA / SGGA)

Personnes excusées :

Gilbert COCHET (Président Conseil Scientifique RNNGA)
ONCFS 07
Michel NOUGARET
Charlotte MEUNIER (Chargée de mission Natura 2000 /SGGA)
Charles BASCLE (garde technicien RNNGA)

Rappel de l'ordre du jour :

- rappel de la problématique des chèvres dans les Gorges de l'Ardèche,
- renforcement de la démarche scientifique,
- étude de l'origine et de (ou des) race des chèvres présentes sur le site,
- identification et prélèvements des individus non issus du troupeau originel,
- prélèvements sanguins en vue d'analyses (état sanitaire) avec l'aide des services de l'Etat,
- mise en place d'une campagne de communication auprès de la population locale et des touristes: risques liés aux lâchers non autorisés d'animaux domestiques dans la RNNGA, nourrissage des chèvres sur des secteurs potentiellement accidentogènes.

Accueil

Après un tour de table de présentation des participants, le Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) rappelle le contexte de la problématique liée à la présence des chèvres dans les Gorges de l'Ardèche.

En 2011 l'Etat a sollicité les maires des 8 communes de la RNNGA sur la question des chèvres de la RNNGA, et les a saisis à deux titres :

- la sécurité sanitaire
- la sécurité routière.

Les élus, conscients que s'agissant d'animaux domestiques divagant sur le territoire de leur commune leur responsabilité peut être mise en cause, ont souhaité, avec l'appui scientifique et technique du SGGA, que soit constitué un groupe de travail sur cette problématique, en prenant en compte les décisions prises lors de la réunion du 3 octobre 2011, à savoir:

- ils souhaitent pouvoir s'appuyer sur les résultats de la démarche scientifique engagée depuis 2 ans par le SGGA et qui n'est à ce jour pas aboutie. Ils demandent à ce que cette démarche soit renforcée, en tenant compte des éléments nouveaux apportés par les services de l'Etat;
- ils souhaitent étudier plus finement l'origine et la race des animaux et identifier les individus qui n'ont pas de rapport avec le troupeau originel, et ce dans le but de les prélever et communiquer auprès de la population locale sur les risques liés au « lâcher » de nouveaux individus dans les Gorges:
 - ils souhaitent également que des analyses puissent être effectuées sur certains individus après capture, et ce avec l'appui des services de l'Etat;
 - que l'ensemble de la démarche soit conduite dans la concertation et la transparence;
 - mise en place d'une campagne de communication auprès des habitants et des touristes pour leur demander de ne pas nourrir les chèvres au bord de la route, ce qui permettra de les éloigner de ces secteurs potentiellement accidentogènes,
- les agents du SGGA pourraient également systématiser l'effarouchement des chèvres dans ce secteur.

Il est également rappelé que le SGGA n'est pas le propriétaire des chèvres ainsi que le Conseil général de l'Ardèche, propriétaire des deux bivouacs, dont celui de Gaud.

Le Conseil Scientifique exprime clairement que cette question des chèvres des Gorges de l'Ardèche n'est pas de son ressort.

Il ne peut donner qu'un avis technique et considère qu'une démarche scientifique n'est pas appropriée.

Concernant le Comité Consultatif, il n'a pas été sollicité sur cette question de démarche scientifique ainsi que de la présence de ce troupeau dans une réserve naturelle.

La Directrice du SGGA évoque aussi l'attachement de la population locale aux chèvres des Gorges de l'Ardèche.

Relevé d'avis techniques

Suite aux échanges entre les participants, plusieurs éléments techniques sont proposés :

- la démarche scientifique n'est pas à privilégier pour un troupeau d'animaux domestiques.
- l'étude fine de l'origine et de la race des animaux en identifiant les individus qui n'ont pas de rapport avec le troupeau originel, et ce dans le but de les prélever et communiquer auprès de la population locale sur les risques liés au « lâcher » de nouveaux individus dans les Gorges, n'est pas réaliste.

- la capture par les agents du SGGA de certains individus pour effectuer des prélèvements afin de s'assurer du bon état sanitaire du troupeau oblige, d'un point de vue réglementaire, à en devenir le propriétaire, ce qui n'est pas souhaitable.

- contenir la population des chèvres semble la solution la plus réaliste mais nécessite des choix (stérilisation, abattage, dons à des personnes,...) que seuls les élus des communes concernées sont à même de faire, en fonction de la réglementation concernant les animaux domestiques divagants et leur suivi sanitaire, la capture de ces animaux et ses implications.

- le risque d'une possible augmentation exponentielle de la population de chèvres est tout à fait envisageable. Il serait alors très difficile de la maîtriser.

- la sensibilisation de la population locale et des usagers de la Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (RTGA) est à privilégier afin de limiter au maximum les risques d'accidents liés au nourrissage des chèvres, aux lâchers d'individus par des riverains.

A ce propos, la Directrice du SGGA précise que les agents du SGGA ont déjà commencé ce travail de sensibilisation. Une mission particulière d'information auprès des usagers de la RTGA sur ce sujet a été confiée à un agent pour les mois de juillet et d'août 2012.

La Directrice du SGGA se propose de soumettre prochainement aux maires ces différents avis techniques.